



INFORMATION

LA CFDT SIGNE LA CLASSIFICATION FO ET CGT VONT FAIRE VALOIR LEUR DROIT D'OPPOSITION

La Fédération CFDT a signé, hier après-midi, le protocole relatif à la classification. Ce n'est pas une surprise, toutefois il faut noter que même à la CFDT, cette classification a du mal à passer. En effet, elle n'a recueilli que 60 % d'approbation dans les rangs de la CFDT.

Le Directeur de l'UCANSS, pour sa part, n'a même pas attendu que l'encre soit sèche pour adresser le protocole signé aux Fédérations FO et CGT. La séance de signature a eu lieu à 13h30 et le mail est parti à 14h45 ! Du jamais vu.

Cet empressement inhabituel est étonnant, à moins que le Directeur de l'UCANSS pense, en agissant ainsi, prendre de cours les Fédérations qui n'ont que 8 jours pour faire valoir leur droit d'opposition. En effet, avec les ordonnances gouvernementales prises dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire les délais pour faire opposition sont passés de 15 jours à 8 jours.

En tout état de cause nous sommes prêts. Conformément à la motion unanime adoptée par la Commission exécutive de la Section Fédérale, la FEC-FO fera valoir son droit d'opposition. La CGT nous a indiqué qu'elle allait faire de même.

Cette classification ne s'appliquera donc pas. Pour autant, le combat se poursuivra car les 80 millions d'euros prévus pour mettre en place cette classification existent toujours et ils doivent revenir au personnel.

Un communiqué sera publié dans les prochains jours.

Paris, le 9 décembre 2020